

# RÈGLEMENT DU TERRAIN DE JEU 2022

## 1. HEURES D'OUVERTURE

- Le terrain de jeu est ouvert de 9h30 à 16h les jours indiqués sur le calendrier du terrain de jeu. Vous pouvez trouver ce calendrier sur notre site web.
- Il y a une garde d'enfants le matin de 7h à 9h30.
- Le soir, il y a une garde d'enfants de 16h à 17h30.
- Avant 07h30 et après 17h30 le terrain de jeu n'est plus responsable, même pour les enfants inscrits.

En raison des mesures contre le coronavirus, nous ne pouvons pas autoriser les parents à se promener sur notre terrain cette année. Le seul endroit où vous êtes autorisé en tant que parent est le parking devant le bâtiment et le chemin vers le secrétariat (voir également le point 5).

## 2. QUI EST AUTORISÉ ?

- Garçons et filles de 3 à 15 ans, qui ont été inscrits pendant la semaine d'inscription ou pendant les moments d'inscription spéciaux tout au long de l'été.
- En raison des mesures contre le coronavirus, le terrain de jeu peut introduire un gel des inscriptions.
- Toujours en raison des mêmes mesures, cette année nous ne pouvons accueillir votre enfant que pendant les semaines préapprouvées. Ces semaines peuvent avoir été approuvées soit pendant la semaine d'inscription, soit après par e-mail s'il reste de la place dans les bulles.
- Le terrain de jeu se réserve également le droit de refuser des enfants ou de leur refuser l'accès au terrain.

## 3. OPÉRATION

Cette année, l'opération sera organisée en 2 bulles. Ces bulles sont composées de la manière la plus optimale possible chaque semaine.

## 4. ALIMENTATION

- Les enfants apportent leurs propres tartines et de quoi boire (de préférence dans une bouteille réutilisable) pour le déjeuner.
- Un goûter et une boisson sont inclus dans le prix.

## 5. SECRÉTARIAT

- Le secrétariat est ouvert de 08h15 à 17h30.
- Le secrétariat est le centre administratif du terrain de jeu.

Vous pouvez joindre le secrétariat par téléphone pendant ces heures.

- Lorsque vous amenez ou récupérez vos enfants plus tard ou plus tôt, vous passez toujours par le secrétariat.
- En raison des mesures contre le coronavirus, nous ne pouvons pas autoriser les visiteurs dans le secrétariat cette année. Cependant, il y aura la possibilité de poser des questions à travers une fenêtre.

## 6. POSTE DE SECOURS

- Le terrain de jeu n'est pas autorisé à distribuer des médicaments sans ordonnance médicale. La seule exception est l'administration éventuelle d'une dose de paracétamol en cas de douleur ou de fièvre. Toutefois, cela n'est possible que si vous avez donné une autorisation spécifique lors de l'inscription de votre enfant.
- Le terrain de jeu applique les règlements les plus récents de la Croix-Rouge et de Kind & Gezin concernant l'administration des premiers secours.

## 7. MONITEURS DU TERRAIN DE JEU

- Les moniteurs sont responsables de la gestion pédagogique du terrain de jeu.
- Ils prennent les décisions concernant le déroulement des activités du terrain de jeu, tandis que le Conseil d'Administration en assume la responsabilité finale.

## 8. PRIX

- Une redevance unique de 8 € pour les frais d'assurance, d'enregistrement et d'administration. Ce montant est payé par facture.
- 5 € par jour et par enfant (y compris le goûter), ce qui représente 25 € par semaine complète, suite aux mesures contre le coronavirus.
- Le prix d'une journée complète est toujours facturé, même si les enfants ne viennent qu'une partie de la journée.
- Les dommages délibérés seront toujours facturés et payés en passant par le secrétariat.

## 9. LES ÉLÉMENTS SUIVANTS NE SONT PAS AUTORISÉS DANS L'ENCEINTE DU TERRAIN DE JEU

- Bicyclettes, motos, voitures et animaux domestiques.
- Fumer ou faire du feu.
- L'alcool ou les drogues.
- Toute personne qui n'est pas inscrite au secrétariat ou qui ne s'est pas inscrite le jour même.

## 10. FIN DE LA JOURNÉE

- Les enfants recueillis avant 16h sont désinscrits par le secrétariat.
- Après 16h, les parents doivent désinscrire leurs enfants par bulle.
- Les enfants âgés de 6 à 12 ans ne peuvent rentrer chez eux qu'avec l'autorisation écrite de leurs parents.

## 11. TRAITEMENT DES DONNÉES

En inscrivant votre enfant chez nous, vous acceptez que nous entrions dans notre système administratif les données strictement nécessaires concernant votre enfant. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet dans notre déclaration de confidentialité que vous pouvez consulter sur notre site web.

## 12. UNE DERNIÈRE CHOSE

- Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur au terrain de jeu. Le terrain de jeu ne peut être tenue responsable des dommages ou de la perte de ces objets.
- En cas de litige, la décision du gestionnaire du terrain de jeu est définitive.

En inscrivant un enfant, vous, le parent, déclarez que vous êtes d'accord avec le règlement du terrain de jeu.